



HAL
open science

L'association, un analyseur et un acteur de l'espace public local

Joseph Haeringer

► **To cite this version:**

Joseph Haeringer. L'association, un analyseur et un acteur de l'espace public local: Cahiers du CEFRES N° 16f, Emergence des pratiques démocratiques en République tchèque. Cahiers du CEFRES, 2010, Emergence des pratiques démocratiques en République tchèque, 16f, pp.10. halshs-01163930

HAL Id: halshs-01163930

<https://shs.hal.science/halshs-01163930>

Submitted on 15 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cahiers du CEFRES

N° 16f, Emergence des pratiques démocratiques en République tchèque
Antoine Marès (Ed.)

Joseph HAERINGER

L'association, un analyseur et un acteur de l'espace public local

Référence électronique / electronic reference :

Joseph Haeringer, « L'association, un analyseur et un acteur de l'espace public local », Cahiers du CEFRES. N° 16f, Emergence des pratiques démocratiques en République tchèque (ed. Antoine Marès).

Mis en ligne en / published on : août 2010 / august 2010

URL : http://www.cefres.cz/pdf/c16f/haeringer_1999_association_espace_public.pdf

Editeur / publisher : CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE

<http://www.cefres.cz>

Ce document a été généré par l'éditeur.

© CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE



L'association, un analyseur et un acteur de l'espace public local

Joseph Haeringer

Le phénomène associatif fait l'objet d'attention constante et cependant renouvelée selon les périodes. Sa place dans notre société est sans cesse interrogée à la lumière des préoccupations du moment. Ici, nous l'interrogeons du point de vue de la démocratie, de sa capacité à développer une mobilisation citoyenne autour de questions sociétales, à créer des espaces où l'on apprend à faire émerger un bien commun, par delà la diversité des intérêts individuels. En France, les préoccupations sont davantage centrées sur le devenir de l'État-providence mis à mal par l'ampleur des situations de rupture sociale et de précarité, face à des moyens nécessairement limités. À y regarder de près, l'enjeu est commun puisqu'il concerne un modèle de société et plus particulièrement les rapports entre la société civile et l'État. Là, les associations ne peuvent être ignorées, autant dans les capacités à expérimenter des formes de microsociété souvent originales que dans leur aptitude à intervenir dans le débat politique au nom d'une légitimité civique souvent reconnue dans les textes législatifs, mais néanmoins souvent récusée dans la pratique d'une action ou d'une initiative locale.

Ainsi, le contexte alimente la vie associative et en assure son développement. La contingence contraint ou incite tour à tour les initiatives associatives à se transformer. C'est dire la permanence d'un phénomène reposant essentiellement sur sa plasticité et son adaptabilité. On comprend que l'association soit un bon analyseur de l'évolution de notre société. Il est aussi un acteur dans sa capacité à organiser un espace, dans son mode de fonctionnement. Comment expliquer ce constat et en comprendre la dynamique sociale ? Mon intervention n'a d'autre ambition que de vous proposer quelques pistes de réflexion, sujets à débat.

Aussi ce propos parcourra-t-il quelques questions incontournables telles la dimension économique, sociale et politique des associations avant d'esquisser quelques scénarios concernant la place des associations dans nos sociétés en mutation. Nous essaierons de montrer comment les associations créent des figures sociales où s'entrecroisent des logiques différentes et que cet agencement est le résultat toujours précaire d'un processus délibératif légitimant un bien commun. C'est en ce sens que l'association a pu être qualifiée d'« École de la démocratie ». Nous verrons aussi à quelles conditions elle peut être ainsi reconnue.

1/ L'ÉCONOMIE DES ECHANGES (LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DE L'ASSOCIATION)

Plus que jamais, les associations sont investies par les pouvoirs publics, mises en concurrence par des entreprises à but lucratif. Moins que jamais, elles ne peuvent faire l'impasse sur une analyse de leurs interventions dans le champ économique.

Durant les Trente Glorieuses, en période de croissance et plein emploi, elles étaient inscrites dans le secteur - non marchand, de la redistribution assurée par l'État à travers l'État-providence selon un principe démocratique d'égalité de droits. Le marché était considéré comme un principe objectif d'allocations de ressources, apte à développer de la richesse, à accompagner la croissance, synonyme de progrès. Créateur de richesses, il alimentait, par prélèvement de l'État le circuit de redistribution de l'État-providence. Les grandes fonctions institutionnalisées par l'État-providence relevaient ainsi « d'un secteur public » légitimé par une conception de la solidarité nationale où la notion « de bien commun, d'utilité sociale » découlait d'un choix politique. Ces institutions sont très fortement « instrumentalisées ». Les associations s'y inscrivant sont soumises à la pression de cet environnement.

Durant les années 80, il y a un retournement important : le compromis socio-économique de la croissance est remis en question. L'État-providence ne peut plus assurer les besoins de plus en plus importants et diversifiés, générés par un marché de plus en plus inégalitaire. D'où la pression exercée sur les agents publics et associatifs, acteurs économiques principaux de ce secteur non-marchand, pour diminuer les coûts des prestations et en augmen-

ter la productivité. Cet impératif budgétaire est accompagné, pour un certain nombre d'activités de services, d'un désengagement de l'État, relayé par un appel à concurrence pour assurer des prestations dont la solvabilité n'est pas suffisamment assurée pour organiser un marché.

Dans un tel contexte se pose la question de la forme organisationnelle optimale qui puisse tout à la fois répondre à des besoins hétérogènes et minimiser les coûts de revient.

Un premier constat que l'on peut observer est « l'isomorphisme institutionnel ».¹ L'adaptabilité des organisations associatives est aussi l'effet d'une contingence qui la traverse et la configure d'une certaine façon. Durant la période de croissance, inscrite dans le secteur non-marchand, participant à la redistribution sous l'égide de l'État dans le cadre de l'État-providence, l'association était amenée à valoriser son opérationnalité, par sa capacité à faire émerger les besoins sociaux et à les faire reconnaître par des réponses institutionnelles. Elle cherchait ainsi à mieux légitimer une intervention devenue d'autant plus dépendante des pouvoirs publics que diminuait sa capacité à mobiliser des citoyens sur un projet sociétal associatif. Un certain mimétisme s'opérait alors. Les associations sont devenues, peu ou prou, les auxiliaires des pouvoirs publics, des opérateurs de programmes.

Dans le même mouvement, et selon une logique similaire, on observe le passage à un « isomorphisme marchand ». Confrontées à une situation de concurrence face à d'autres acteurs, certaines associations se réapproprient des méthodes et techniques issues du marché. Elles introduisent par là-même une logique marchande et la légitiment tout à la fois, au nom d'une performance recherchée. Une certaine marchandisation des biens publics s'opère ainsi avec la complicité inconsciente des acteurs associatifs.

Devant cette impasse où l'association serait réduite à énoncer un projet solidaire décalé par rapport à des pratiques relevant d'une logique utilitariste, il nous faut réinterroger l'économie dans sa pluralité d'acteurs et de logiques.

¹ C'est un processus par lequel un élément, ici une association, inscrit dans un système institutionnel particulier, se rapproche du modèle dominant, soit par contrainte, soit par mimétisme, soit par l'application de normes.

Les limites du marché : l'apport des associations

Les économistes soulignent que l'efficacité du marché suppose que trois conditions de fonctionnement soient réunies : l'absence de pouvoir, une information parfaite et l'absence d'externalité lorsque la transaction entre deux agents n'agit pas sur d'autres. Or on constate que le marché est en échec lorsqu'il s'agit de biens publics et que la prestation, objet de la transaction, génère une asymétrie informationnelle. La logique de partage et de non-rivalité régit l'organisation des services relevant de ces biens publics. Il s'agit d'assurer à tous les citoyens les moyens nécessaires pour subvenir à ces besoins identifiés comme relevant de la solidarité nationale. On ne conçoit pas qu'ils puissent être réservés exclusivement à certaines personnes, ou mis en rivalité avec d'autres.

Ainsi, à côté de l'entreprise lucrative qui ne peut répondre adéquatement à la demande de biens publics, ni à l'externalité d'une commande qui ne soit pas formulée par le client, l'association a toute capacité à répondre à une diversité de situations à laquelle ne peut répondre l'État à travers ses services publics. De plus, elle a encore capacité à se substituer à l'entreprise lorsque cette dernière ne dispose pas d'informations suffisantes pour établir une relation transactionnelle claire et contrôlable alors que l'association peut d'autant plus mobiliser la confiance de ses usagers qu'elle énonce un projet solidaire et atteste d'un fonctionnement démocratique.

Mais à travers cette qualité de l'offre qui distingue l'association de l'entreprise marchande, est interrogé le fonctionnement associatif, dans sa capacité à associer toutes les parties prenantes, et ce dans la diversité des publics ou usagers concernés. Associée à une vision sociétale particulière, l'offre rejoint l'attente d'un public désireux de participer et de partager cette vision. La diversité culturelle des groupements associatifs rend compte de cette dimension culturelle associée à l'offre. Le caractère non-distributif des profits incite les usagers à s'engager dans une démarche qui peut aller jusqu'à la prise de décision dans le contrôle des fonds et la définition des orientations. Cette dimension est particulièrement à l'œuvre dans le compromis entre la logique des professionnels qui, pour développer la confiance de leurs usagers sollicitent leur participation aux instances de décision. Et inversement, les usagers soucieux de prestations de qualité sollicitent des compétences professionnelles.

C'est donc bien dans la construction conjointe de la demande et de l'offre que réside la dynamique spécifique des associations.

« L'économie solidaire » constitue une autre forme d'échanges constitutifs de la cohésion sociale. Si le marché est synonyme de liberté et d'égalité, il n'en est pas moins générateur de fragilité, de sélectivité, au sens où il monétarise un échange en l'extrayant de toute relation sociale. Le sujet disparaît devant le consommateur.

2/ L'OUVERTURE A L'ESPACE PUBLIC (LA DIMENSION POLITIQUE DE L'ASSOCIATION)

L'association naît d'un besoin, d'un vide. Lorsque les solidarités naturelles, héritées au sein d'une communauté, ne suffisent plus pour répondre à ce besoin, d'autres formes se créent. Les exemples foisonnent : les crèches parentales, les services à domicile, le soutien aux demandeurs d'emploi etc. La solidarité primaire, celle où la personne se trouve engagée dans une démarche de partage n'est pas séparée de la solidarité institutionnelle, où l'entraide trouve son appui, son prolongement, voire même son relais dans des dispositifs d'aide publique. L'association est en quelque sorte « un opérateur de conversion » entre ces deux formes, sans les disjoindre.

Le besoin qui mobilise les solidarités touche des personnes dans leur vie privée. L'appel à d'autres acteurs, citoyens, transfère ce besoin dans l'espace public. La coopération qui prend forme inscrit ce besoin dans la sphère publique et le soumet à l'accord des membres associés sans lequel prendrait fin cette coopération. Le processus délibératif, condition pour parvenir à un tel accord, consiste à faire émerger un bien commun reconnu comme tels par les membres associés à travers la diversité des biens singuliers de chaque personne. L'épreuve de justification est la confrontation des acteurs pour déterminer ce bien commun, fondement d'une communauté politique. Or celle-ci est d'un genre nouveau puisqu'elle se pose comme autonome dans ses choix. Le processus démocratique qui la constitue instaure un espace particulier de société qui se distingue fondamentalement de la communauté naturelle ou héritée au sens où elle détermine ses propres valeurs au sein d'un processus délibératif.

Cependant, se forme également une communauté autour du sentiment d'appartenir à un même monde culturel. Là, les membres associés construisent un espace social à travers des rites, des normes à respecter, des valeurs partagées. Dans notre société moderne, ces communautés ne sont pas globalisantes à l'instar des communautés héritées. Partielles, elles sont ouvertes à d'autres appartenances dont témoignent les membres associés. Elles sont soumises en permanence à l'épreuve de justification. En ce sens, ce sont « des écoles de la démocratie ».

Ainsi trois dimensions structurent cet espace démocratique naissant qui peut se construire dans une relation critique aux institutions établies : la définition d'un projet qui vise à la transformation sociale par la réalisation d'un objet concret ; la construction d'une identité nouvelle fondée sur une culture commune ouverte à la différence ; le travail de persuasion par lequel les membres associés renouvellent leur adhésion à un projet commun qui dépasse les intérêts particuliers.

C'est en ce sens qu'on peut reconnaître à l'association sa place dans la société civile. Non dans sa version réductrice qui se définirait dans son opposition à l'État, mais plus finement dans sa capacité à développer « des espaces publics autonomes » fondés sur une capacité délibérative et non régis par les médiums de l'argent et du pouvoir. Ces espaces enracinés sur les mondes vécus forment des acteurs de l'espace public.

LES SCÉNARIOS

Autant dans sa dimension économique que politique, l'association peut constituer un acteur de transformation pour autant qu'elle construise un espace public dont l'autonomie résultera de l'agencement de logiques différenciées soumis à un processus délibératif, de nature démocratique.

Trois scénarios peuvent être décrits, issus de divers contextes nationaux ; ils peuvent nourrir notre réflexion en ce sens qu'ils modélisent des futurs possibles, relevant de choix et non de processus mécaniques qui nous échapperaient.

1) le « néo-libéral » : le passage d'une régulation tutélaire de l'État à une régulation concurrentielle assurée par le marché. C'est

l'instauration d'un quasi-marché dans le domaine des biens publics par désengagement de l'État. Ce dernier abandonne sa fonction de prestataire de service au profit d'organisateur de la mise en rapport de l'offre et de la demande.

Du côté de l'offre, les associations sont confrontées aux entreprises à but lucratif. Tandis que la demande est soutenue par un système de subventions accordées aux usagers qui deviennent des consommateurs de prestations.

La dimension consumériste obture celle du citoyen et disqualifie les promoteurs de réseaux qui jusqu'alors structuraient la relation avec les pouvoirs publics. La dimension individualiste de la liberté et de la démocratie est privilégiée au détriment du collectif.

Les effets dépendent beaucoup des contextes nationaux : il y a valorisation de la culture du « contrat » qui peut soit appauvrir la solidarité, soit au contraire stimuler les associations dans leur capacité à inscrire leur offre dans le réseau de proximité des personnes concernées. Cependant, la dimension gestionnaire est développée comme une condition de performance, tandis qu'apparaît la dualité entre association professionnelle (sur le modèle de l'entreprise) et celle ancrée sur le lien, renvoyée à une logique caritative.

2) le « social-étatiste » : le service public, modernisé et rénové, reste le garant d'une offre de biens publics répartie sur tout le territoire. C'est la traduction du principe républicain d'égalité de chaque citoyen.

Afin de faire face aux déséquilibres de l'État-providence, des politiques publiques sectorielles sont définies. Ainsi un espace intermédiaire se développe d'autant plus fortement entre l'assistance et l'emploi que l'accès à l'emploi est difficile et sélectif. Il y a donc un aménagement de cet espace autour de quelques éléments : la sélection du public, une réglementation particulière réservée à certains domaines, enfin l'agrément d'organismes d'accueil.

Ce marché du travail « transitoire » souffre de son développement et de son isolement. Le passage est de plus en plus aléatoire entre l'aide sociale et l'emploi ; d'autre part, faute d'étayer ces dispositifs sur des structures fiscales d'ensemble, ils resteront parcelaires et sectoriels.

Les opérateurs associatifs sont traités comme des instruments, des agents de programmes spécifiques et limités.

3) L'« économie solidaire » met en œuvre une stratégie visant à articuler des logiques de socialisation (l'insertion sociale) et d'emploi. Le décalage de plus en plus important entre l'affirmation de droits individuels et le développement des processus de « désaffiliation », de vulnérabilité, de précarisation, conjonction d'une perte de lien social et d'emploi.

Là, l'État est requis pour soutenir l'initiative civique par des dispositifs fiscaux et de protection spécifiques. Il s'agit de construire des agencements qui allient une solidarité s'exerçant à travers des droits à la mise en œuvre d'activités contribuant au maintien, voire à la création du lien social. Il s'agit dans ce scénario de resituer le rôle de l'État dans un rapport partenarial avec la société civile.

Par delà l'engagement de l'État dans des dispositifs particuliers, il est aussi requis dans le domaine de l'éducation, de la culture pour diffuser et promouvoir toute forme d'initiative citoyenne qui responsabilise les acteurs. C'est encore le passage d'une logique de programmes à celle de projets centrés sur l'auto-assistance.

Le fondement de la société civile n'est plus le contrat entre individus, mais une solidarité d'appartenance soutenue par des pratiques collectives mettant en jeu des sociabilités primaires.

L'association se retrouve comme « un espace intermédiaire » entre les relations primaires et la solidarité organique institutionnelle.

Ces trois scénarios mettent en évidence des modèles observés dans divers pays. Ils permettent de saisir les limites des positionnements associatifs, en même temps que les choix relevant de leur responsabilité.

L'ambivalence associative constatée dans la diversité de ces observations nationales renvoie à ses choix, certes, mais aussi à son fonctionnement. Nombre d'analyses se sont contentées d'une lecture fonctionnaliste de l'association dans un système social où elles apportaient un supplément d'âme ou d'initiative. Il importe de dépasser ce point de vue et de saisir les enjeux économiques et poli-

tiques qui sont au cœur de la dynamique associative. Ce propos n'avait d'autre ambition que d'ouvrir le débat sur cette question.